**Le Club de lecture**

**Article proposé**: Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S. et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations (22)*, 1–26.

https://doi.org/10.7202/1031116ar

**Personne responsable**: Tatiana Sanhueza, Ph.D. Stagiaire postdoctorale

**Date proposée :**

**Mise en contexte :**

Au moment de la publication de l’article, le Plan d’action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017, décrit dans l’article était en vigueur. Par la suite, le gouvernement a mis en œuvre un nouveau plan d’action : 2018-2021, toujours en vigueur aujourd’hui. Ce dernier conserve les quatre axes qui composent le plan décrit dans l’article, cependant, les titres de chaque axe ont été ajustés pour être renommés comme suit : axe 1) Prévention, sensibilisation et information; axe 2) Dépistage et intervention psychosociale; axe 3) Intervention policière, judiciaire et correctionnelle; et axe 4) Partage de l’expertise et développement des connaissances.

Le Plan d’action actuel, tout comme les précédents, a adopté la **définition de la violence conjugale** présentée dans la Politique d’intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, 1995. Celle-ci est définie comme suit : « La violence conjugale se caractérise par une série d’actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression “l’escalade de la violence”. Elle procède, chez l’agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l’agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu’elle est responsable de la violence et, enfin, l’espoir que la situation va s’améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas nécessairement dans cet ordre. La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d’une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l’autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. » (p. 23)

**Grille de lecture**:

1. Les autrices proposent l’adoption d’une analyse globale de la VC permettant de rendre compte de la complexité de ce problème. Compte tenu de la définition de la VC adoptée par la Politique (indiquée plus haut) et de l’existence de positions différentes entre les chercheurs·euses et les intervenant·e·s, que pensez-vous de parler de « violences conjugales » (au pluriel) plutôt que de « violence conjugale » ? Nous pouvons réfléchir sur les implications que ces positions auraient sur les plans théorique, pratique, politique ou financier, entre autres, au Québec.
2. L’article présente trois cadres théoriques complémentaires pour tenir compte de la complexité de la VC : la typologie de la VC de Johnson (en passant par le concept de contrôle coercitif de Stark), la typologie des violences familiales d’Appel et Holden et le féminisme intersectionnel. Quelles sont, selon vous, les principales contributions apportées par ces cadres ?
3. L’une des controverses existantes dans le domaine de la recherche en VC est le rôle joué par le genre, ce qui a été présenté couramment en termes de symétrie/asymétrie de la violence (autant les hommes que les femmes exerceraient la VC/les hommes exerceraient davantage la VC que les femmes). Après la lecture de cet article, que pensez-vous de cette controverse ?
4. Dans l’article, la concertation est identifiée comme une condition essentielle à la réussite des actions publiques (ex. : politiques, plans d’action gouvernementaux, programmes d’intervention) et pour assurer la sécurité de victimes de VC. Quels défis identifiez-vous pour établir des collaborations entre les acteurs impliqués en VC qui tiennent compte des besoins d’une population de plus en plus diversifiée exposée à des expériences qui affecteraient la mobilisation des réseaux pour demander de l’aide (ex. : parcours migratoire difficile, pauvreté, marginalisation, concomitante des problèmes, etc.) ?
5. Concernant les adolescents et les jeunes et la violence au sein de leurs relations amoureuses (VRA), quelles sont, selon vous, les particularités de ce groupe (par rapport aux couples d’adultes) et quelle implication ces particularités ont-elles dans la compréhension du phénomène et l’intervention de la VRA ?